

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2019 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 42
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 55

Date de convocation du Conseil : 19/11/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Muriel DESPRES, M. François DEVILLE, M. Gilles NEURAZ
ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR (est arrivé à la délibération 618)
ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jean-Paul GONTHIER, M. André BETEMPS, M. Patrice BEREZIAT
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, Mme Claire CHUINARD, M. Jean-François BAUD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE, M. Jean-Yves MEYNET
LOISIN : M. Dominique BONAZZI
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN, M. Jean-Pierre RAMBICUR
MASSONGY : M. François ROULLARD
MESSERY : M. Claude GERARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Thérèse BAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER, M. Frédéric GIRARDOT
SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Bernard HUVENNE
THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS, M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Muriel DOMINGUEZ, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, M. Gilles JOLY, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER
VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER, M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : M. Christian VULLIEZ donne pouvoir à M. Jean-Louis BAUR
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD donne pouvoir à M. Jean-Paul GONTHIER
CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à M. Claude GERARD
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Christian TRIVERIO donne pouvoir à M. Bernard HUVENNE
THONON-LES-BAINS : Mme Michèle CHEVALLIER donne pouvoir à M. Jean DENAIS, Mme Marie-Christine DESPREZ donne pouvoir à M. Alain COONE, Mme Jocelyne RAYMOND donne pouvoir à Mme Muriel DOMINGUEZ, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI donne pouvoir à M. François PRADELLE, Mme Sophie CHESSEL donne pouvoir à M. Gilles CAIROLI, Mme Brigitte JACQUESSON donne pouvoir à M. Jean-Yves MORACCHINI
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Patrice BEREZIAT

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 631)

EXCENEVEX : M. Pierre FILLON (est arrivé à la délibération 631)

SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Jean-Luc BIDAL

THONON-LES-BAINS : Mme Nathalie LEGRIS

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Marie-Thérèse TURENNE

DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL

MASSONGY : Mme Muriel ARTIQUE

THONON-LES-BAINS : Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Christian PERRIOT, Mme Brigitte MOULIN, M. Guillaume DEKKIL, Mme Françoise BIGRE-MERMIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Thérèse BAUD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC000630

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article D 2311-15 du CGCT.

CONSIDERANT le rapport établi en date du 12 novembre 2019,
CONSIDERANT les illustrations apportées aux 5 axes du cadre de référence qui doivent composer ce rapport,

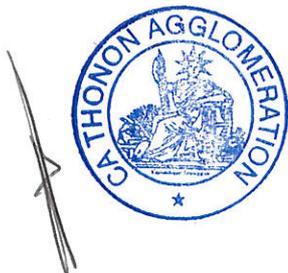
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la communication, en amont du débat d'orientation budgétaire 2020, du rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Acte certifié exécutoire le **03 DEC. 2019**
Télétransmis en Sous-Préfecture le **03 DEC. 2019**
Notifié ou publié, le **03 DEC. 2019**
Le Président



Rapport 2019 sur la situation de Thonon Agglomération en matière de Développement Durable



Rapport à présenter au Conseil communautaire
lors de la séance dédiée aux orientations budgétaires du 26 novembre 2019.

Le Rapport développement durable



La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et en fixe les modalités.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit l'article L. 2311-1-1 dans le CGCT. Ce dernier prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue désormais une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

3 textes de référence

- > **La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;
- > **Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011** relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- > **La circulaire du 3 août 2011** relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

5 finalités à exposer

Les actions et engagements présentés sont sélectionnés pour illustrer les cinq finalités du développement durable suivantes :

- ① La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ② La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ③ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- ④ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ⑤ L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions intercommunales ; il s'agit d'un panorama des actions en faveur du développement durable menées par Thonon Agglomération.

► La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

//////////

Atténuer la contribution du territoire au phénomène du changement climatique et adapter le territoire aux effets de ce dernier sont les enjeux auxquels entend répondre Thonon Agglomération.

TEPOS : Thonon Agglomération au cœur de la transition énergétique

Les collectivités du Genevois français dont Thonon Agglomération fait partie ont délibérément choisi de mettre la transition énergétique au cœur de leur stratégie d'avenir et de leur projet de territoire. Elles en ont fait le socle de leur modèle commun de développement, décliné dans une politique volontariste d'aménagement durable du territoire, de structuration du schéma de la mobilité ainsi que dans une économie tournée vers l'innovation.

Reconnu et labellisé comme un **Territoire à Energie Positive (TEPOS)** par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME depuis décembre 2015, ce territoire (8 intercommunalités, 120 communes et 405 661 habitants) s'attache à atteindre cet objectif ambitieux sous la coordination du Pôle métropolitain du Genevois français. En tant que porteur de la démarche TEPOS, ce dernier assure la cohérence des actions « air-climat-énergie » menées par ses EPCI membres (hors Annemasse Agglomération dont le PCAET a déjà été adopté), œuvre à la mise en commun des réflexions, des moyens et des expériences. Enfin, il prend en charge l'animation des démarches de transition énergétique d'échelle métropolitaine.

S'inscrivant pleinement dans la démarche TEPOS, Thonon Agglomération a donc fixé ses objectifs-cadres conformément aux engagements contractés à l'échelle nationale d'une part (à travers la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Stratégie Nationale Bas Carbone) et du Grand Genève d'autre part. Concrètement, sur notre territoire et à l'horizon 2050, il s'agit de :

- > Diviser par 2 les consommations d'énergie par rapport à 2000 ;
- > Satisfaire ces consommations par des productions énergétiques renouvelables locales ;
- > Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre territoriales par rapport à 1990.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) finalisée

En 2018, Thonon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son projet de PCAET, une démarche ambitieuse à la hauteur de ses engagements. Document-cadre de la politique climatique, énergétique et environnementale du territoire, il définit à la fois les orientations stratégiques et les actions concrètes à mener pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique. Au-delà de son caractère stratégique, le PCAET permet de renforcer la cohérence des compétences portées par Thonon Agglomération, impliquant l'ensemble des services dans un souci de transversalité et d'amélioration continue.

Le plan d'actions – déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, entreprises, associations, citoyens...) – constitue véritablement la feuille de route qui fixe et priorise les actions à mener pour suivre les trajectoires projetées en termes :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de maîtrise des consommations d'énergie ;
- de développement des énergies renouvelables.

Au-delà d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, il s'agit de préserver la santé des habitants, de valoriser la qualité de vie ou encore de développer l'économie locale.

Les orientations stratégiques validées début 2019 par les élus du Bureau communautaire, et compatibles avec les objectifs fixés à l'échelon national et régional, fixent des objectifs ambitieux en matière de maîtrise énergétique et de production d'énergie. Pour le territoire de Thonon Agglomération, il s'agit :

- de massifier la rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires au niveau BBC minimum ;

- de rationaliser les besoins de déplacements et d'opter pour de nouvelles façons de se déplacer (transports en communs, covoiturage, modes actifs) ;
 - de développer l'économie circulaire et des modes de consommations plus durables ;
 - de massifier la production d'énergie renouvelable (EnR) sur le territoire et la distribution par réseaux de chaleur, en misant notamment sur le bois-énergie, le biogaz, la géothermie et le solaire photovoltaïque.
- Le dernier engagement doit notamment permettre au territoire de réduire son taux de dépendance énergétique, principalement fossile, en faveur d'investissements dans l'économie locale de production EnR.

> Un programme d'actions basé sur une stratégie territoriale ambitieuse

Le plan d'actions, reflet de la stratégie adoptée par le territoire, comporte des actions concrètes qui traduisent les orientations stratégiques validées, et qui ciblent majoritairement la rénovation énergétique de l'habitat, la production d'énergie renouvelable, les déplacements, la consommation, en phase avec les grands enjeux du territoire. Celui-ci se structure selon quatre axes principaux :

Axe 1 : un territoire à énergie positive pour rester attractif

- Des logements sobres en énergie ;
- Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie ;
- Un aménagement durable du territoire : réduire les distances et l'occupation des sols ;
- Développer de nouvelles façons de se déplacer ;
- Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement.

Axe 2 : un territoire résilient et innovant

- Adapter le territoire au changement climatique, et préserver notre santé ;
- Une agriculture résiliente au changement climatique et sobre en carbone ;
- Des déchets en moindre quantité, et synonymes de ressources.

Axe 3 : des acteurs mobilisés

- L'animation, la sensibilisation et l'éducation comme facteurs de réussite ;
- Le soutien et l'accompagnement aux initiatives du territoire.

Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco exemplaire

- Mobilité durable des agents et élus ;
- Des bâtiments et des équipements moins énergivores ;
- Une gestion administrative écoresponsable.

> Une démarche participative comme facteur de mobilisation efficace et pérenne

Soucieuse d'entretenir l'engagement citoyen dans la mise en œuvre d'actions concrètes, efficaces et pérennes, nécessaires pour relever les défis climatiques et environnementaux, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre la démarche de concertation du public initiée au cours de l'été 2018.

Le 27 avril 2019, un nouvel atelier participatif ayant pour objectif d'interpeller les habitants sur leur contribution quotidienne, à leur échelle, dans l'atteinte des objectifs partagés/communs de la transition énergétique, s'est déroulé à Perrignier. Pour donner une portée concrète et opérationnelle à leur mobilisation, la vingtaine de participants a identifié des initiatives pouvant être portées individuellement ou collectivement et émis des propositions d'actions relevant du rôle des collectivités publiques, et ce sur 5 thématiques : biodiversité, mobilité douce et qualité de l'air, écogestes dans le logement, consommation responsable et déchets, alimentation durable et circuits-courts).

La synthèse de cet atelier « les citoyens acteurs du changement » a permis de conforter le contenu du plan d'actions de la collectivité ; il appuie notamment les besoins :

- d'information, de sensibilisation et la nécessité de conseils et d'accompagnement sur l'ensemble des thématiques du développement durable pour favoriser l'évolution des comportements et le passage à l'action ;
- de développer les infrastructures et les services de déplacements alternatifs à l'autosolisme (offres crédibles de transports en commun, de covoiturage et de modes actifs) ;
- d'engager une politique énergétique structurée, favorisant le « mix » énergétique local au détriment des énergies fossiles ;
- de saisir l'opportunité de relocaliser des activités et des emplois en développant et en valorisant les compétences locales au sens large (rénovation énergétique, production d'énergie renouvelable, économie circulaire, alimentation en circuits-courts, etc.).

Les résultats de l'atelier ont conforté les axes de travail en cours à l'agglomération et au Pôle métropolitain du Genevois français (mobilités innovantes, prise de compétences sur l'environnement avec le Projet Alimentaire Territorial...). Ils ont également mis en évidence que la mobilisation citoyenne dans la transition se fait en partie de manière spontanée et individuelle mais passera également par l'engagement de la collectivité à travers son rôle de facilitateur.

> Les prochaines étapes

Le projet final a été validé par le Bureau communautaire le 10 septembre 2019, puis présenté à l'automne devant les différentes instances (Conseil communautaire, Conférence intercommunale des maires, Commission interne environnement et Conseil local de développement) avant d'être adressé à l'Etat et à l'Autorité environnementale pour avis. Dès réception des observations début 2020, le projet final du PCAET sera mis à disposition du public pendant 1 mois pour que les habitants puissent émettre leur avis sur le projet. Ce dernier devra ensuite être approuvé par le Conseil communautaire avant de pouvoir être mis en œuvre pour une durée de 6 ans et permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Un audit énergétique des bâtiments intercommunaux

En 2019, Thonon Agglomération a initié un audit énergétique de ses bâtiments. Pour lancer cette action, quatre premiers bâtiments ont été diagnostiqués : le château de Thénières à Ballaison, les gymnases de Douvaine et de Margencel ainsi que l'EHPAD Les Erables à Veigy-Foncenex. Ces audits vont permettre d'établir le bilan énergétique de ces quatre bâtiments et de planifier les actions et investissements à faire en matière d'économie d'énergie : meilleure programmation des consommations d'électricité et de chauffage, planification des travaux d'isolation thermique, de remplacement de chaudières ou de changement des huisseries...

Promouvoir une mobilité responsable

A ce jour, la situation du territoire en matière de mobilité, c'est une part modale de 63% pour le transport individuel motorisé et un nombre de déplacements de 4,2 en moyenne par personne et par jour. Un tiers du rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère étant directement lié à la mobilité, **le développement des modes de déplacements collectifs et peu polluants est un important levier d'action.**

Thonon Agglomération a ainsi lancé l'élaboration d'un **schéma directeur de la mobilité**. Véritable feuille de route, celui-ci proposera d'ici à décembre 2019 un certain nombre de mesures pour développer l'offre de transports collectifs à l'horizon 2021, au terme du renouvellement des délégations de service public. Un marché d'études concourant à la définition de ce schéma a été notifié le 25 janvier 2019. Après la réalisation du diagnostic et l'évaluation du besoin, l'agglomération a formalisé une réponse, et un programme opérationnel voit actuellement le jour. Le scénario associé sera soumis au conseil communautaire d'ici à la fin de l'année 2019.

Celui-ci a par ailleurs réaffirmé, le 24 septembre 2019, son engagement en faveur des aménagements **BHNS** (bus à haut niveau de service) sur la RD 1005. Le conseil a délibéré favorablement sur le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur du Département de Haute-Savoie, impulsant ainsi une nouvelle dynamique pour ce projet structurant en matière de transports collectifs. C'est un montant de 20 M€ qui sera ainsi mobilisé dans une première étape de ce projet, conjointement avec le Département de la Haute-Savoie.

Afin de diminuer les émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques, a minima avec des véhicules neufs, le **renouvellement de deux nouveaux véhicules** est envisagé afin de maintenir la moyenne d'âge du parc dans une situation très positive, mais également en se laissant l'opportunité d'opter pour une motorisation hybride. L'agglomération poursuivra en parallèle les investissements en matière d'**infrastructure dédiée aux modes doux**, pour en accompagner la pratique qui ne cesse de croître, comme en attestent les données statistiques avec + 8% de passages vélo en 2018 par rapport à 2017. En 2019, les efforts consentis ont produit des résultats satisfaisants, puisque la croissance de l'offre de transports collectifs engagée le 8 janvier 2018 sur le réseau BUT (bus urbains thononais) continue de doper la fréquentation avec une hausse constatée à date de 7,7%.

Les liaisons de transport public lacustre (notamment les lignes Thonon-Lausanne, Yvoire-Nyon) mises en place par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) répondent à un besoin effectif de transport alternatif à l'automobile, tant pour les déplacements professionnels que touristiques. L'agglomération a contribué à leur financement à hauteur de 825 547 € pour 2019. En août 2019, une convention de coopération a été signée entre le Canton de Vaud et les partenaires français, actant pour le long terme l'engagement des autorités des deux pays à définir conjointement et de manière coordonnée l'offre de transport public sur le lac Léman. Cette nouvelle dynamique ouvre la voie aux développements de l'offre sur les lignes de la CGN et au renouvellement progressif de la flotte de bateaux, aujourd'hui vieillissante. Les autorités vaudoises et françaises ont validé la commande groupée de deux nouveaux bateaux, à la fois performants et écologiques, ces achats devant permettre d'augmenter la part modale du transport public pour les déplacements entre les deux rives du Léman, moyen efficace pour diminuer les nuisances environnementales et répondre aux enjeux climatiques. On estime en effet qu'un voyageur faisant le trajet entre Thonon-les-Bains et Lausanne génère 30 fois moins d'émission de CO₂ à bord d'un bateau qu'à bord d'une voiture.

Thonon Agglomération accompagne l'arrivée du Léman Express qui sera mis en service le 15 décembre 2019. Trois **pôles d'échanges multimodaux** verront le jour à Bons-en-Chablais, Perrignier et Thonon-les-Bains. Via sa compétence aménagement du territoire, l'agglomération a acté en octobre 2019 le versement d'un fonds de concours à la Ville de Thonon-les-Bains à hauteur de 1,2 M€ TTC pour la réalisation d'un parking-relais de 574 places. A Bons-en-Chablais et Perrignier, Thonon Agglomération intervient sur le volet foncier par l'intermédiaire de l'EPF [établissement public foncier] de Haute-Savoie.

► La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

//////////

Le patrimoine naturel et paysager dont bénéficie l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité.

Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération a engagé une politique globale en matière de protection de son cadre de vie.

Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau

Depuis 2018, dans le cadre de la prise de compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), Thonon Agglomération a étendu son champ d'action en inscrivant sa mission à l'échelle du bassin versant et en lui offrant une gouvernance plus pertinente pour allier efficacement restauration et protection des populations.

Intervenant directement ou par transfert et délégation de compétences à des structures intercommunales partenaires (SIAC, SM3A) ou en collaboration avec d'autres collectivités territoriales (Annemasse Agglomération, Conseil Départemental de la Haute-Savoie), Thonon Agglomération entend peser de tout son poids dans la protection des milieux naturels.

Parallèlement à la structuration de la gouvernance propre à cette compétence, l'année 2019 a vu la réalisation de travaux de valorisation pédagogique (sentier du Petit Lac à Lully, zone humide des Lanches à Cervens, observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman) et de restauration de milieux combinée à un objectif de protection contre les inondations (Grand Marais et Pré de la mare à Allinges).

Les études relatives aux derniers grands projets de renaturation inscrits au Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique ont, de leur côté, été engagées (ruisseau du Grand Vire à Bons-en-Chablais et rives du Léman à Anthy-sur-Léman, Margencel et Sciez) pour une mise en œuvre programmée d'ici à 2021.

Par ailleurs, Thonon Agglomération souhaite désormais intégrer pleinement l'environnement dans le cadre de l'aménagement de ses zones d'activités (lire p.9). Dans ce contexte, une expertise technique a été lancée en 2019 sur le ruisseau du Crépy en prévision de l'extension de la zone des Niolets à Douvaine.

Parallèlement, Thonon Agglomération poursuit son engagement dans la préservation de la biodiversité aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par le biais des contrats Natura 2000, Espaces naturels sensibles (ENS) et Glâieul des marais. A ce jour, 31 ha de zones humides (répartis sur 23 sites), 1,1 ha de prairies sèches (4 sites) et 500 mètres linéaires de rives (roselière de Chens) sont entretenus.

En 2019, la communauté d'agglomération a par ailleurs inscrit son engagement au-delà de son territoire en apportant sa contribution au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'Annemasse Agglomération.

Des forêts à gérer durablement

Dans le cadre du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique, l'agglomération est également amenée à engager des actions en matière de gestion forestière, à savoir des opérations d'éducation et d'information du public, de gestion écologique, de zonage des loisirs en forêt et d'équipements pour l'accueil de divers publics en forêt.

En 2019, une attention particulière a été portée au domaine de Thénières. Propriété de Thonon Agglomération qui a installé une partie de ses bureaux administratifs au sein du château implanté sur le site, cet espace naturel préservé de 34 ha bénéficiera dès la fin de l'année d'un schéma d'accueil nouvellement défini qui sera mis en œuvre dès 2020. Il s'agit en particulier de définir une nouvelle organisation de la circulation sur le site et de procéder à une refonte de la signalétique sur le site). Quant aux travaux et actions nécessaires à la valorisation du sentier pédestre (promenade, parcours santé...), ils seront également mis en œuvre en 2020.

Domaine de Chignens : une acquisition au nom de la préservation

En juillet 2019, Thonon Agglomération est officiellement devenue propriétaire du Domaine de Chignens. Exceptionnel par sa surface, sa nature, sa localisation et son potentiel, le site s'étend sur 83 hectares, principalement sur la commune d'Allinges mais aussi Thonon-les-Bains. **Le coût de cette acquisition s'élève à 3 M€** (hors frais d'acquisition).

Cette opération doit permettre la réalisation sur le long terme de différentes politiques publiques menées par l'agglomération. Le domaine pourra notamment répondre à ses ambitions en matière de **valorisation de l'agriculture et de préservation de l'environnement** (gestion du milieu à l'image du Pamphiot qui traverse la propriété, protection de nombreuses zones humides, périmètre rapproché des captages d'eau...).

Sur le **volet touristique et sportif**, un ensemble de voies douces reliant le centre de Thonon aux Châteaux des Allinges pourrait être mis en place, et le mur d'escalade naturel présent sur la propriété rendu plus largement accessible.

Trier c'est bien, ne pas jeter c'est mieux...

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Pour donner les moyens à ses habitants de contribuer au nécessaire effort de réduction des déchets, Thonon Agglomération met en œuvre des actions de prévention, et recherche des filières favorisant leur réutilisation. La collectivité est également associée à la réflexion relative à **la création prochaine d'une ressourcerie** (lire p.11).

La prévention constitue le mode de gestion **prioritaire** du service. Pour la collectivité, cela se traduit par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des écoles. Au-delà des interventions scolaires en partenariat avec la FNE (France Nature Environnement), des visites des centres de tri et d'incinération, services et bonnes pratiques se développent autour des déchets organiques. Ainsi, le broyage de déchets verts à domicile et les actions de sensibilisation aux bienfaits du compostage (campagne d'information ; tarifs préférentiels pour l'acquisition d'un composteur, ateliers compostage...) contribuent à faire diminuer la production de déchets.

L'organisation d'événements réguliers (Troc'plantes, Troc'livres...) assure enfin une forte présence au plus près des habitants. En novembre 2019, à l'occasion de la SERD (semaine européenne de la réduction des déchets), un important programme d'animations va notamment être proposé, en partenariat avec une vingtaine d'acteurs associatifs et structures du Chablais.

Le deuxième mode de gestion privilégié est le **recyclage des matériaux**. Le recyclage intervient une fois que le déchet est produit et collecté. Ainsi, l'un des objectifs du service est de développer le tri des déchets via les collectes sélectives et les déchetteries. Ces filières de recyclage permettent de maîtriser les impacts environnementaux liés à nos modes de production et de consommation. A titre d'exemple, les 6500 tonnes de déchets verts collectées dans les quatre déchetteries gérées par la collectivité ont été valorisées en compost. La collecte de 400 tonnes de déchets électroniques (écrans, petits appareils ménagers, appareils froids) a permis le recyclage de plus de 320 tonnes de matière. Enfin les 7650 tonnes de déchets recyclables collectées (collecte sélective du verre, des emballages et du papier des ménages) ont été traitées puis expédiées dans les filières de recyclage.

Assainissement : rendre l'eau à la nature

Bien qu'encore optionnelle pour les communautés d'agglomération, cette compétence fait l'objet d'une politique volontariste de la part de Thonon Agglomération ; elle constitue en effet un enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman.

Depuis sa création en 2017, la communauté d'agglomération a déjà investi plus de 8,5 millions d'euros pour l'extension des réseaux et l'entretien des installations d'assainissement collectif.

En 2019, plus de 2,5 millions d'euros ont déjà été engagés¹ ; Une quinzaine de chantiers ont été lancés, poursuivis et, pour certains, achevés sur la base du plan pluriannuel d'investissements relatif à l'assainissement (raccordements des hameaux du Liège à Draillant et de Brécovens à Perrignier, extension du réseau dans le secteur de Graizier à Bons-en-Chablais, renforcement du secteur de Corzent à Thonon-les-Bains...).

Au terme de cette année, plus de 700 kilomètres de réseau desservent **près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif**.

¹ Au 26 novembre 2019

Parallèlement, les bons résultats enregistrés sur les installations de traitement (stations d'épuration) récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements, et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire.

Pour assurer la pérennité du réseau, le **diagnostic général des installations** de collecte a été étendu à l'ensemble du territoire en 2019. Menée à l'échelle du territoire, cette étude permettra de cibler les priorités d'interventions, finaliser l'actualisation des plans pluriannuels d'assainissement et de stabiliser la réflexion relative à l'harmonisation des tarifs.

L'engagement de Thonon Agglomération en faveur de l'assainissement est conforté par sa **participation active aux travaux de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL)** chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents.

► Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

//////////

Un territoire géré durablement assure son développement en préservant son espace naturel et le cadre de vie de ses habitants.

Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'aménagement et de la viabilisation des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière est portée à la préservation des espaces naturels et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (renouée du Japon sur Planbois Parc et solidage sur la ZAE des Bracots), conformément aux dispositions de chaque arrêté d'autorisation unique au titre de l'environnement.

Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour la préservation de la faune, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gîtes ou d'abris. Parallèlement, le traitement à la chaux des matériaux existants mis en œuvre sur ces deux zones d'activités économiques permet de réduire considérablement les impacts sur l'environnement. En effet, ce procédé a déjà permis d'éviter près de 1 500 rotations de camions du type semi-remorques sur les réseaux routiers ainsi que le prélèvement de plus de 25 000 m³ de matériaux de carrière.

En 2020, la mise en œuvre des mesures compensatoires sera poursuivie sur les travaux d'extension des ZAEi de Planbois (engagement des travaux conformément aux plans de gestion des Ballandes et de l'Abbaye, établis sur 25 ans) et des Bracots (poursuite des travaux de restauration sur le marais de Fully).

Un tourisme tourné vers le lac Léman et son art de vivre

« Venir au bord du lac, c'est donner un style à ses vacances. Une palette d'activités, des plus douces au plus intenses, vous permettront de vous ressourcer... en prenant votre temps. Le Léman, c'est aussi un pays de caractère regorgeant d'espaces naturels préservés, de joyaux historiques et de richesses culturelles ». Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la promesse faite par l'office de tourisme intercommunal Destination Léman² dont la stratégie, résolument qualitative, est axée autour d'un **tourisme responsable** s'appuyant sur les valeurs fortes du territoire : patrimoine naturel, terroir, qualité de vie, lac et activités nautiques.

Les activités touristiques proposées laissent ainsi une large place à la **promotion d'un territoire au capital naturel préservé** (rives du Léman, espaces naturels sensibles, sites geopark...), à la **valorisation des filières de production locales** (visite et dégustation à la cave, goûter à la ferme...) et au **développement de l'itinérance douce** (location de vélos à assistance électrique, sorties VTT, randonnées avec des ânes, croisières en bateau électro-solaire...).

Au mois de septembre, l'organisation de la « Chablaisienne », une randonnée cyclotouriste invitant à la découverte de la richesse des paysages et des patrimoines du territoire, a permis de réunir plus de 550 participants autour d'un objectif : le plaisir du vélo tout simplement.

Urbanisme : vers un développement raisonné

En matière d'urbanisme, les documents de planification intègrent de plus en plus les politiques en faveur du développement durable des territoires.

Thonon Agglomération est partie prenante de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) menée à l'échelle des 62 communes du Chablais. Document de référence vis-à-vis des documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités (PLU, PLUi, etc.), le nouveau SCOT témoigne d'une volonté affirmée d'un développement raisonné. Il prévoit notamment de diviser par deux la consommation des espaces constatée ces dix dernières années.

² <http://www.destination-leman.fr/>

Conçus pour réglementer l'utilisation des sols, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et le PLU intercommunal (PLUi) traduisent concrètement ce choix porté par la collectivité de modérer la consommation du foncier et de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Ainsi, ce sont déjà **plusieurs dizaines d'hectares (67 hectares pour les seuls PLU du Lyaud et de Chens-sur-Léman approuvés en 2018), auparavant classées en secteurs urbanisés, qui ont été « rendues » aux zones naturelles (N) et agricoles (A)** dans le cadre des PLU approuvés depuis 2017.

Cette ambition se poursuit à travers le PLUi du Bas-Chablais, portant sur 17 communes, et arrêté le 16 juillet 2019 : 77 hectares sont reclassés en faveur des zones A et N. Plusieurs outils ont également été instaurés pour assurer une préservation renforcée des espaces présentant des sensibilités environnementales et paysagères, tels les réservoirs de biodiversité, les coupures d'urbanisation au titre de la loi Littoral, ainsi que les espaces de bon fonctionnement pour gérer de manière plus efficace les risques d'inondations des cours d'eau et les habitats écologiques autour de ceux-ci. En outre, l'Autorité Environnementale, qui a rendu son avis fin octobre sur le PLUi arrêté, a salué le travail effectué, et principalement la volonté de recentraliser dans les enveloppes urbaines la poursuite de l'urbanisation.

De manière générale, les documents d'urbanisme réalisés en concertation entre les communes et Thonon Agglomération visent à mieux encadrer les opérations de construction en établissant des principes nécessaires à une densification raisonnée, qui doit tendre à une gestion optimisée des espaces urbains, tout en garantissant un cadre de vie qualitatif. C'est l'objectif des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), dont le PLUi du Bas-Chablais en compte plus de 80. Cela participe d'une meilleure préservation de notre cadre de vie et de la lutte contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, les choix effectués en matière d'urbanisation s'articulent avec les politiques de transport et de mobilité pour atténuer les déplacements, et donc les émissions de gaz à effet de serre en résultant. Les PLU entendent en outre favoriser les projets d'infrastructures liées aux modes doux et encourager ainsi leur pratique. Les PLU/PLUi s'attèlent aussi à limiter la consommation d'énergie en établissant des normes à respecter en termes de construction et de principes à suivre (orientations et implantations des bâtiments, matériaux à privilégier, intégration des énergies renouvelables pour disposer de bâtiments passifs voire à énergie positive). Au-delà d'établir un cadre réglementaire, les documents d'urbanisme constituent donc, par leur nature transversale, un véritable outil pour porter un projet de territoire durable.

Un règlement local de publicité intercommunal en faveur de la préservation des paysages

La démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a été lancée début 2019. Ce document d'urbanisme, mais qui relève du Code de l'environnement, vise à assurer le juste équilibre entre la préservation du cadre de vie et la nécessaire visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles ou associatives. A l'échelle des 25 communes de l'agglomération celui-ci il fixera d'ici à fin 2021, par zones, les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, mais aussi pour la mise en conformité de ceux existants.

Il s'agit de co-construire avec les communes, les habitants, les acteurs économiques et les associations de l'agglomération, un outil de planification permettant d'adapter la réglementation nationale (RNP) aux spécificités et aux enjeux du territoire. Il concourra notamment à limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie, participant ainsi à la préservation du patrimoine naturel et bâti, et, plus globalement, à l'identité et à l'attractivité du territoire. Il intégrera également les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques des dispositifs publicitaires.

Promouvoir l'économie circulaire

Souvent qualifiée d'économie verte, l'économie circulaire consiste à créer une boucle de l'usage aboutissant à se passer de la notion de déchets. Donner, échanger, réemployer, c'est produire moins de déchets et consommer moins d'énergies pour leur élimination. Thonon Agglomération sensibilise ses habitants aux bienfaits du réemploi en coordonnant ou en soutenant l'organisation d'événements tels que le **troc' livres ou les zones de gratuité**.

Plus précisément, l'agglomération traduit son engagement en la **matière en intégrant les principes de l'économie circulaire à son mode de gestion de la collecte et du traitement des déchets**. Ainsi, lors des phases

de renouvellement de marchés ou d'optimisation de filières, le réemploi et la réutilisation sont privilégiés. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'économie circulaire peut revêtir une dimension sociale en créant de l'emploi. Ainsi, la mise en place de la filière des textiles à l'échelle de l'agglomération **en partenariat avec l'atelier Re-Née**, a permis la création de cinq ETP et le développement d'une activité locale d'accompagnement de personnes en difficultés à travers l'ouverture d'un atelier de couture pour la transformation de textiles récupérés associée à celle d'un espace de vente à Thonon-les-Bains.

Thonon Agglomération est également associée à la réflexion relative à **la création prochaine d'une ressourcerie**. En mai 2019 elle a acté son adhésion à l'association porteuse du projet, nouvellement créée. L'Agglomération entend ainsi pleinement jouer son rôle en contribuant à la promotion de l'économie circulaire.

Un projet alimentaire territorial (PAT) en appui au développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population

Dans le cadre de l'évolution de ses statuts, Thonon Agglomération acquiert en 2019 une nouvelle compétence facultative sur l'agriculture. Ainsi la collectivité se dote d'outils pour faire le lien entre la profession agricole, professionnels de la restauration et consommateurs sur les thématiques agriculture et alimentation, et concourir à l'atteinte d'objectifs partagés :

- réduire les émissions indirectes en agissant au niveau des filières : développer l'économie circulaire en encourageant les filières courtes et locales de production, de transformation et de distribution
- réduire l'empreinte carbone de l'assiette du consommateur en le reconnectant avec son alimentation
- adapter l'activité agricole du territoire au dérèglement climatique (gestion de l'eau, conseils adaptés, expérimentations, etc.)
- préserver les terres agricoles nourricières contribuant à une autonomie alimentaire qualitative et durable sur le territoire et à la séquestration du carbone atmosphérique.

Thonon Agglomération s'en donne les moyens en accueillant en septembre 2019, une étudiante en alternance en charge de la réalisation d'un diagnostic alimentaire territorial et de la mise en réseau des différents acteurs. Les résultats du diagnostic serviront de socle à l'établissement d'une stratégie alimentaire dont découlera le futur projet alimentaire territorial (PAT) qui sera déployé en 2020. L'un des enjeux consistera notamment à déterminer l'accompagnement de l'agglomération en complément des initiatives déjà portées sur le territoire. Ainsi, le PAT, outil de préservation du tissu agricole pour tendre vers une certaine autonomie alimentaire et progresser sur les questions nutrition-santé, constitue également une opportunité pour faire face aux enjeux climatiques du territoire.

Contribuer au développement du numérique

Dès sa création, Thonon Agglomération a souhaité s'inscrire dans la dynamique visant au développement du numérique, en ce qu'il contribue à réduire les déplacements individuels et l'empreinte carbone « papier ». Dès 2017, la dématérialisation des procédures d'envoi des dossiers propres aux instances communautaires (Bureaux, conseils, commissions...) a été mise en œuvre. Par ailleurs, le site internet de l'agglomération, mise en ligne en septembre 2018, a été conçu avec pour priorité de répondre le plus justement possible aux besoins des usagers. En 2019, le service des systèmes d'information a notamment amorcé le déploiement de téléprocédures internes avec pour objectif de structurer, de dématérialiser et de sécuriser les processus de travail. L'agglomération a par ailleurs amorcé l'élaboration de son **Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)**. Ce document-cadre a pour objectif de répondre aux nouveaux besoins du territoire en la matière. **Les enjeux stratégiques qui seront identifiés seront déclinés** en actions concrètes permettant de faire évoluer l'informatique communautaire de manière contrôlée et structurée. La démarche entamée se veut participative pour déterminer un plan d'actions à cinq ans. Elle implique les services de l'agglomération, les élus communautaires et les communes membres. Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information de Thonon Agglomération devrait être approuvé par le conseil communautaire au premier trimestre 2020.

Commande publique

Les prestataires et fournisseurs sélectionnés par Thonon Agglomération sont sensibilisés à notre démarche de développement durable. Autant que faire se peut, **des critères environnementaux** sont intégrés à nos appels d'offres comme un paramètre réel de prise de décision. **Le critère social** est également pris en compte dans les modes de passation des marchés publics. Lors de renouvellement de prestations de service comme le broyage à domicile des déchets verts, l'entretien des sites de la collectivité (tonte des espaces verts des déchetteries) ou pour le nettoyage des équipements de protection, la collectivité a fait le choix de réserver ces prestations à des entreprises d'économie sociale et solidaire.

► La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

//////////

Renforcer le lien entre les individus et les territoires est essentiel en termes de développement durable. Thonon Agglomération exerce certaines compétences qui lui permettent d'être quotidiennement aux côtés de ses habitants, d'accompagner les publics fragilisés et de garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Être au plus près des populations fragilisées

Par le biais de ses services ou de son CIAS, l'agglomération assure :

- des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

Au 31 octobre 2019, 30 794 repas ont notamment été livrés à domicile auprès de 246 bénéficiaires (+6,7% par rapport à 2018 à la même date).

En 2019, en partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés (sorties cinéma notamment).

- la création et la **gestion de structures existantes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais.
- un accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un **partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie**.
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, un **soutien à la gestion du Môle**, un service d'accueil et d'accompagnement proposé aux personnes sans domicile fixe (128 000 € au titre de cette année).

La préservation de la cohésion sociale se concrétise également par la mise en œuvre du **transport à la demande (TADispo)** sur l'ensemble du territoire et dont la clientèle est, pour plus de la moitié, composée de personnes à mobilité réduite. Ajoutons également la poursuite des aménagements d'arrêts de transports en commun en matière d'accessibilité, avec plus de 200 000 €HT de mobilisés, au sein du budget.

Par ailleurs, Thonon Agglomération apporte un soutien actif à l'APEI du Chablais (Association de Parents et de Famille de Personnes Déficiences Intellectuelles) en lui accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully.

Thonon Agglomération soutient activement l'APEI du Chablais et les Hôpitaux du Léman dans le projet de création d'une blanchisserie neuve et commune sur la zone d'activités économiques de Vongy (Thonon-les-Bains). Ce nouvel équipement pourrait permettre de répondre aux besoins actuels des deux structures tout en facilitant l'extension d'une entreprise majeure du territoire. Mêlant les enjeux sociaux et économiques, cette collaboration entre acteurs publics et associatifs est un exemple probant de développement durable.

Pour continuer de répondre le plus justement possible aux besoins de ses habitants, Thonon Agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont lancés, au deuxième semestre 2019, **une analyse des besoins sociaux à l'échelle des 25 communes du territoire**. Les premières conclusions de cette réflexion devraient être connues en toute fin d'année 2019 et permettre d'affiner progressivement le large éventail de services à la personne déjà proposé.

Habitat : l'agglomération active

> Développer et diversifier l'offre en logement abordable

En juillet 2019, le conseil communautaire s'est prononcé sur le projet de **PLH (programme local de l'habitat)**, qui devrait être validé définitivement début 2020.

Premier document structurant en matière d'habitat à l'échelle des 25 communes de l'agglomération, il bénéficiera d'une enveloppée dédiée de plus de 12 M€ pour la période 2020-2026. En termes d'objectifs de construction, les communes devront maintenir les efforts fournis ces dernières années, notamment celles soumises à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) ; l'objectif est de financer la construction de 1 661 logements locatifs sociaux d'ici à 2026. L'agglomération soutiendra également **l'accession sociale pérenne pour développer et diversifier l'offre en logement abordable**, et une attention particulière sera apportée quant à la répartition géographique des opérations aidées, afin de garantir une équité territoriale à l'accès aux logements très sociaux, sociaux et intermédiaires.

Le projet de PLH inclut par ailleurs une Charte Habitat : outil d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs du logement du territoire, celle-ci appréhende notamment les questions d'habitat durable.

Plus globalement, l'une des grandes orientations du PLH porte sur la sensibilisation des habitants, par le lancement ou le soutien d'opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

> Accélérer la rénovation énergétique des logements

Début 2018, l'agglomération avait lancé **une étude sur le parc ancien à l'échelle de la totalité de son territoire**. afin de disposer d'un diagnostic le plus exhaustif possible sur les dysfonctionnements, mais également sur les potentialités du parc ancien (habitant indigne, performance énergétique...). Il s'agissait principalement d'identifier les dispositifs les plus adaptés à mettre en place pour lancer une dynamique de réhabilitation. Cette étude s'est finalisée en février 2019, et a servi de base à la définition du cadre de rattachement de l'agglomération à la plateforme de rénovation énergétique « Regenero ». Depuis le printemps 2019, les particuliers du territoire bénéficient ainsi d'un accompagnement gratuit et indépendant, et ont notamment la possibilité de rencontrer des conseillers de proximité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé lors de permanences sur le territoire.

L'agglomération souhaite à présent s'engager dans une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat). A partir de 2020, les propriétaires, sous conditions de ressources, pourront bénéficier de nouvelles aides financières pour les projets liés à la performance énergétique (y compris les ménages à revenus intermédiaires) ou encore au maintien à domicile. Près de 3,7 M€ seront dédiés à ce volet.

Le Contrat de Ville : un socle d'action en direction des quartiers prioritaires

Cœuvrer en faveur de la cohésion sociale telle est la vocation même du service Politique de la Ville et plus spécifiquement du Contrat de Ville. Coordonnée par l'agglomération, la mise en œuvre de ce dernier vise à la **réduction des inégalités** entre les habitants des territoires les plus défavorisés et les autres.

L'animation du réseau de partenaires (Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs sociaux et économiques) ainsi que la coordination des fiches actions inscrites dans le contrat ont pour but de favoriser le meilleur accès pour tous les habitants aux services publics (éducation, santé, culture, cadre de vie, etc.)

En 2019, Thonon Agglomération a prolongé son Contrat de Ville jusqu'en décembre 2022, s'inscrivant dans le contexte national visant à actualiser et renforcer les actions en faveur d'une cohésion urbaine et sociale ambitieuse, capable de répondre le plus justement possible aux besoins effectivement ressentis par les habitants des quartiers prioritaires.

Dans cette perspective, le travail visant à ajuster les objectifs du Contrat de Ville et à « repenser » certaines actions a été initié fin 2019 avec tous les partenaires institutionnels et de terrain. Il va aussi permettre d'inclure de nouveaux axes de travail transversaux autour de la mobilité, du développement économique ou encore du sport.

Thonon Agglomération et les services de l'Etat devraient formaliser début 2020 les modalités de leurs engagements renouvelés et réciproques, conformément aux préconisations et objectifs du Pacte de Dijon.

En vue de structurer son engagement en faveur d'une culture « au sens large » et de l'inscrire pleinement à l'échelle des 25 communes de son territoire, Thonon Agglomération a, fin 2019, décidé d'inscrire son action dans la cadre d'une **convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle**³. Jusqu'en 2022, il s'agit notamment d'impulser l'émergence de projets culturels partagés en portant une attention particulière au quartier prioritaire d'une part (en lien avec les objectifs du Contrat de Ville), et aux jeunes (12-25 ans) d'autre part.

FPIC : 1,2 millions d'euros versés au titre de la solidarité entre les territoires

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fonds de solidarité nationale contribuant à réduire les écarts de richesse entre les territoires. **En 2019, la contribution du territoire au titre du FPIC a été de 1,2 M€** (343 000 € pour Thonon Agglomération et 910 000 euros pour les communes) soit 14 euros par habitant*.

Pour compenser les contributions communales, le conseil communautaire a adopté, pour la deuxième année consécutive, l'attribution d'un fonds de concours à l'ensemble des 25 communes en vue de soutenir leurs projets d'investissements tels que les travaux d'aménagements (voiries, réseaux...) ou la construction d'équipements de service public répondant à des besoins d'intérêt général identifiés.

La construction ou l'extension de groupes scolaires (Allinges, Anthy-sur-Léman et Margencel), l'aménagement et la valorisation d'espaces publics et de voiries (Armoy, Chens-sur-Léman, Perrignier, Veigy-Foncenex, Yvoire), l'aménagement d'un centre médical (Excenevex) ou de terrains de sport (Messery, Thonon-les-Bains) bénéficient notamment du soutien financier de Thonon Agglomération via ce fonds de concours.

* 89 290 habitants : population INSEE totale, en vigueur au 1^{er} janvier 2019

³ En partenariat avec la Ville de Thonon-les-Bains, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (direction des affaires culturelles et direction des services départementaux de l'Education Nationale)

► L'épanouissement de tous les êtres humains

//////////

L'épanouissement des êtres humains passe notamment par la capacité de chacun à « être » dans la société. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. En effet, elles sont proches des habitants et ont la capacité d'évaluer précisément leurs besoins.

Favoriser l'information, la participation et la qualité des débats

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération garantit l'existence d'espaces de rencontres et d'échanges et favorise la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale.

Créé en 2017 et installé en 2018, **le conseil local de développement (CLD)** joue pleinement son rôle d'instance **consultative et de concertation**. Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire, il a notamment rendu un avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Par l'intermédiaire de l'un de ses membres, le conseil local de développement a été invité à siéger au comité de pilotage et aux ateliers du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) d'une part et de l'Analyse des besoins sociaux d'autre part.

Dans le cadre des procédures d'urbanisme menées par l'agglomération, 17 enquêtes publiques ont, par ailleurs, été organisées depuis 2017 conformément aux dispositions réglementaires.

Tout au long de l'année, Thonon Agglomération multiplie par ailleurs les actions en faveur d'une participation croissante des citoyens à l'action publique.

En 2019, les services intercommunaux ont d'abord accompagné les initiatives du Conseil Local de Développement en s'attachant à mettre à œuvre toutes les conditions de leur réussite. Les membres du CLD se sont notamment auto-saisis de trois thématiques leur apparaissant comme prioritaires : les modes doux de déplacements, l'alimentation et les circuits courts, et les équipements structurants (santé / équipements sportifs et équipements liés à l'environnement).

Par ailleurs, l'agglomération a mené deux enquêtes de besoins auprès des usagers : la première dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux coordonnée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et la seconde comme préalable à l'étude visant à améliorer les conditions d'accès et l'accueil du public sur le domaine de Thénières (Ballaison).

De nombreuses initiatives sont également menées pour informer les habitants et donner la parole aux usagers (conseil de crèches ; ateliers PCAET), aux habitants des quartiers prioritaires (conseil citoyen) ou encore permettre les rencontres intergénérationnelles (ludothèque à l'Ehpad de Cervens).

Aider les familles à « bien vivre » l'agglomération

Défini par l'intérêt communautaire de l'Action Sociale (séance du conseil communautaire du 30 octobre 2018), l'exercice des missions relatives à **l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse** (crèches, centre de loisirs et club jeunesse) permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée en toute sérénité. Chaque année, plus de 150 familles sont accueillies au multi-accueil (Allinges) ou à la micro-crèche (Le Lyaud).

En 2019, les premières mesures nécessaires à l'évaluation et à la surveillance de la qualité de l'air intérieur de ces deux structures ont été prises. Dès 2020, le multi-accueil et la micro-crèche seront ainsi en conformité avec le dispositif réglementaire en vigueur.

De leur côté, le centre de loisirs et le club jeunesse ont permis de satisfaire plus de 350 familles cette année. Dans la même perspective, l'agglomération a poursuivi ses actions « territorialisées » dans le cadre du Relais Assistants Maternels et de la ludothèque itinérante.

Dans le cadre du groupe de travail autour des violences intrafamiliales, le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** concourt à la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences afin que leur situation à un moment donné ne soit pas une cause d'exclusion de la société (perte de travail, déscolarisation, etc.).

Parallèlement, l'année 2019 a permis d'acter le déploiement de la **vidéoprotection**. Dans la continuité de la ville-centre, 17 nouvelles communes de l'agglomération* seront progressivement équipées en 2020. Mené en étroite collaboration avec les communes et les forces de l'ordre (Police Nationale, Gendarmerie...), ce projet contribuera à lutter contre la délinquance et à améliorer la sécurité des habitants.

* *Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire*

Permettre aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) accueille les 16/25 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger... Les jeunes y trouvent également toutes les informations nécessaires relatives à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement. Pour le BIJ, il s'agit de créer les conditions de la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie et de la participation citoyenne.

Fort de son implication dans la promotion de la mobilité des jeunes, le BIJ a renouvelé en 2019 sa **labellisation Eurodesk** permettant notamment de mettre à disposition, au sein de ses locaux, un lieu privilégié d'informations spécialisées (brochures, guides, sites...) et d'accompagnement des jeunes.

Dans un souci de proximité avec les jeunes, les services de l'agglomération sont désormais présents sur trois sites, à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains. Dans le contexte de cette nouvelle configuration du réseau Information Jeunesse, Thonon Agglomération a également engagé, en 2019, le **renouvellement de la labellisation** de ses structures avec pour objectifs :

- d'évaluer les besoins des jeunes de notre territoire en termes d'information ;
- d'améliorer la qualité de ce service et permettre son accessibilité à tous les jeunes.

Cette démarche volontariste devrait aboutir en 2020 à une labellisation renouvelée, reconnaissance nationale de la qualité du service rendu.

2020 sera également l'année de concrétisation du projet socio-culturel intergénérationnel « Habiter » dans lesquels les jeunes seront au cœur des actions avec le plus large public possible.

De son côté, le club jeunesse (pour le 12/15 ans), au-delà des sorties et activités organisées, accompagne les adolescents **vers des notions de projets et de citoyenneté**. Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils ont le loisir d'élaborer eux-mêmes.

Convaincue que l'intercommunalité à un rôle important à jouer en termes de formation, d'orientation et d'emploi, Thonon Agglomération prend part au projet de labellisation d'une **Cité des Métiers** sur son territoire. Elle est accompagnée pour ce faire par le Pôle métropolitain du Genevois français.

En accès libre et sans rendez-vous (pour les jeunes évidemment mais sans condition d'âges pour autant), ce centre s'appuie sur les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion (pôle emploi, mission locale, Agence Economique du Chablais, Bureau Information Jeunesse, etc.) pour vous guider mais aussi pour vous proposer des ateliers d'information ou de formation. Au regard de sa configuration géographique, Thonon Agglomération envisage d'implanter le centre associé à Thonon-les-Bains et des points relais sur d'autres communes afin d'apporter un service au plus près de chacun.

Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture

Convaincue du bien-fondé d'investir pour la culture et d'en permettre l'accès au plus large public possible, Thonon Agglomération a affirmé dès 2018 son intention d'engager le développement d'une **politique culturelle intercommunale « pour tous »**.

Au-delà de son engagement par le biais d'une **convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle** (lire p.14), l'agglomération a renforcé son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman. Jusqu'en 2022, la contribution financière de l'agglomération en faveur de cet acteur culturel majeur

du territoire est dédiée au soutien de deux manifestations majeures : **Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Malins**. En 2019, elle a été portée à 95 000 euros, ce qui représente une augmentation de +19% par rapport à 2018 (80 000 €) et de + 140% par rapport à 2017 (40 000).

Par le biais de ce soutien financier, Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes et donc au plus près des habitants, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public ;

Parallèlement, l'intercommunalité poursuit son soutien aux actions en faveur de **la lecture publique** en appui aux médiathèques et bibliothèques communales⁴;

Ressources Humaines : parité et solidarité

L'égalité professionnelle entre femmes et hommes est respectée à Thonon Agglomération. Plus précisément, 68%⁵ des cadres A sont des femmes (contre 62% en moyenne au sein de la fonction publique territoriale). Cette proportion surpasse la répartition femme-homme des effectifs globaux de l'agglomération (60%/40%)⁶.

La communauté d'agglomération soutient par ailleurs **l'emploi des personnes porteuses de handicap ou en voie d'insertion**. Un partenariat avec L'Atelier et Chantier d'Insertion Re-Née est tissé pour la collecte des textiles. Le broyage des déchets verts à domicile revêt également une dimension sociale puisque les prestations ont été de nouveau assurées par du personnel de Chablais Insertion et de l'association Le Lien. Par ailleurs, Thonon Agglomération emploie elle-même plusieurs agents reconnus comme porteurs de handicap au sein de ses services. Un engagement qui justifie la très faible cotisation (9691€ en 2018) versée au titre du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

⁴ Révision statutaire adoptée au conseil communautaire du 30 octobre 2018

⁵ Au 30 septembre 2019.

⁶ Au 30 septembre 2019.